



PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
120, Rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

ET PRISONNIERS

Sommaire du N° 49

Abbé DUBEN : **Prophètes d'aujourd'hui.**

Yves GUILLON : **La criminologie préventive.**

Céline LHOTTE : **Marienbronn ou la Post-Cure des Ethyliques.**

J. NEPOTE : **La drogue à travers le monde.**

M. PUZIN : **La protection judiciaire des prostituées de 18 à 21 ans**

J. SCelles : **Les fugues des mineurs et l'auto-stop.**

J. BAUZAC : **Le chemin de Gaston (Conte).**

S. C. : **Poème.**

S. LE BEGUE : **Le Mont Saint-Michel (suite et fin).**

Liste des centres d'accueil qui reçoivent des sortants de Prison (1^{re} partie).

Nous avons lu pour vous.

Nouvelles diverses.

AVEZ-VOUS PENSÉ A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT ?

DANS LE PROCHAIN NUMERO

Liste des Centres d'accueil recevant des sortants de prison (suite).

Un article du Médecin Général PALOQUE.

J. SEMENTERY : Témoignage et psychologie, etc.

PROPHETES D'AUJOURD'HUI

L'abeille va butinant, sérieuse, et la voici qui participe à l'apparition de mille existences.

Le vent va bondissant, léger ou brutal, et la voici qui transporte ou féconde des germes à l'infini.

L'eau va courant, furtive ou terrible, et la voici qui prend aussi sa place dans le jaillissement sans fin.

Car Dieu sème avec une folle munificence. Et Il se sert de tout et de tous, avec une folle confiance, pour susciter jusqu'aux extrémités du monde des myriades de reflets de ce qu'Il est, en des myriades de germes matériels ou spirituels qu'Il fait éclore en des vies plus ou moins proches de Sa radieuse réalité infinie.

Ainsi Dieu se sert-Il de vous et de moi. Et les premiers étonnés, c'est bien vous et moi.

Ainsi Dieu se sert-Il, également, de nos frères malheureux des prisons, des centres d'accueil, comme de nos sœurs du trottoir. Or, vous et moi, nous sommes si englués dans nos vues étroites et nos formalismes, que nous devons faire effort pour accepter ce fait. Quant à le comprendre...

**

Nous allons essayer au moins d'en prendre assez fort conscience. Peut-être comprendrons-nous un peu mieux alors. Ce serait important, car, du même coup, nous comprendrions un peu mieux ce Seigneur étonnant dont la pensée dépasse tellement nos pensées, dont l'action

est tellement au-dessus de nos actions, ce Seigneur étonnant qui est Amour, et qui croit à l'Amour, et qui joue allègrement le va-tout sur l'amour, sans jamais se lasser ni se raidir devant nos fautes sans nombre. Et rien ne le détourne de nous faire, encore et encore, confiance.

Cela étonne déjà assez pour ce qui nous concerne. Mais lorsqu'il s'agit de nos pauvres frères écrasés, c'est bien autre chose...

Combien je voudrais vous convaincre, pour que notre action de grâces à tous soit plus belle. Et aussi pour que notre regard sur eux soit nouveau et plein de respect fraternel et d'admiration.

**

Vous convaincre... Ce sera, au fond, aisé, si vous ne l'êtes déjà. Il suffira de vous aider à regarder.

En premier lieu, regardez en vous-mêmes, regardez votre passé. Souvenez-vous. N'avez-vous jamais rougi, au moins intérieurement, si je puis dire, parce qu'une phrase d'un détenu avait éveillé en vous des résonances qui l'auraient d'ailleurs bien étonné s'il les avait connues ?

Il parlait... et ses mots vous faisaient bizarrement ressentir une gêne quant à la charité, une gêne quant à la justice, une gêne quant à votre peu de foi ou votre peu d'espérance ou votre peu de générosité.

Et ses mots vous entraînaient bien plus loin, bien plus haut, que vous ne l'auriez prévu, dans les résolutions et les engagements.

C'était parfois à l'occasion d'une revendication de sa part, mais plus souvent parce que s'établissaient en vous, contre votre volonté, des comparaisons. Vous compariez sa conception des choses avec votre comportement... voire même certains de ses comportements avec les vôtres. Et vous n'étiez pas fier. Car, dans bien des cas, vous vous trouviez loin de son détachement et de sa spontanéité à donner, et de sa capacité d'imprévoyance... imprévoyance excessive, mais si accusatrice pour nos trop égoïstes prudences et calculs à nous !!

**

Et leurs exigences morales vis-à-vis de nous, qu'ils ont, et nous expriment, le plus naturellement du monde... et qui nous obligent à aller au-delà de ce que nous aurions pensé réaliser... n'en avez-vous pas senti l'aiguillon ?

Et leur confiance, si tranquille qu'elle ne peut pas ne pas nous faire honte, et nous appeler à plus d'absolu dans le don de nous-mêmes... avez-vous pu une seule fois la découvrir sans en frémir ?

Et leurs subtilités, qui nous attristent, et leurs déloyautés qui nous déboulonnent du piédestal d'affection où nous nous croyions hissés par eux (et elles n'empêchent pas, ces déloyautés, que nous y soyons en effet d'une authentique manière, car ils sont bien complexes et contradictoires ?).

Et mille autres nuances que vous avez ressenties en joie ou en tristesse... n'est-ce pas par elles que vous êtes peu à peu devenus ce que vous êtes, plus aimant, plus donné, plus fraternel ?

**

Et toutes nos espérances à leur sujet, toutes nos tristesses, toutes nos angoisses, tous nos effondrements, toutes nos joies... toute cette vie d'attention et d'amour aux intenses fluctuations, que ne peuvent imaginer ceux qui n'ont pas pris en charge, fraternellement, quelque malheureux...

N'ont-ils pas affiné notre puissance d'aimer et mis le don, un peu plus, au centre de notre vie ?

Et tout le mal qu'ils nous ont fait exprès... souvenez-vous. C'est peut-être par lui que nous avons le plus grandi.

Car, si nous étions loyaux — et nous voulons tous l'être — nous étions bien obligés, le premier moment de colère passé, de reconnaître que ce mal nous était bon. Pas toujours dans le sens où il nous était infligé. Pas toujours pour les raisons alléguées.

Mais elle venait si à point, cette souffrance, et correspondait tellement à quelque nécessité intérieure, à quelque appel en nous, à quelque besoin de rachat et de conversion et de surpassement de nous-mêmes, ou d'offrande plus parfaite pour les autres...

**

Vraiment, ils sont nos maîtres en vie sociale et en vie spirituelle, ils sont nos meilleurs appuis vers l'Amour, ces êtres que nous osons mépriser quelquefois.

Ils font leur métier de détenus, tout simplement. Comme l'abeille fait son métier de pourvoyeuse.

Et comme elle, en même temps, ils font l'œuvre de Dieu, et sont des éveilleurs de vie, sans le savoir. Ils sont nos éveilleurs à la Vie, ô merveille, alors que nous allons vers eux pour les éveiller à elle et qu'en fait, j'espère, nous y réussissons un peu.

Quel merveilleux échange ! Quelle égalité il établit entre eux et nous, et quelle fraternité dans l'absolu !

**

Vis-à-vis de leurs frères de misère, leur efficacité d'inconscients éveilleurs est bien moindre, parce que ceux-ci sont moins attentifs aux subtiles nuances et moins prompts à désirer en profiter.

Et pourtant... Je ne parle pas ici de toute une activité volontaire chez eux dans le

sens charitable ou apostolique. Cet aspect est plus important que l'on ne croit, mais il est hors de notre propos aujourd'hui.

Mais dans ce creuset où bouillonnent tant de souffrances, de rancœurs, de dégoûts, de désespoirs, comment imaginer que l'un ne réagit pas sur l'autre ? Comment imaginer que Dieu, qui se sert de tout pour tout et pour tous, ne se servirait pas aussi de la réalité complexe des uns et des autres pour travailler les uns et les autres ?

Or, en fait, lorsque l'on est très à l'écoute, l'on perçoit avec émerveillement ce que l'on pensait devoir exister. L'on voit Dieu agissant sur chacun par son frère, mystérieusement. Celui-ci traîne ses jours, mornement, en vrai détenu. Et voici que de ce néant sort une hésitante lumière qui, un jour ou l'autre, illuminera celui-ci ou celui-là.

*
**

Or leur mission d'éveil à la vie, leur mission de fécondation, va plus loin encore. Et c'est toute la société qui en profite, qui peut ou pourrait en profiter. Et, ici, je puis le dire avec joie, l'efficacité est de plus en plus grande, bien que les gens ne réalisent souvent pas le rôle merveilleux qu'a joué tel malheureux dans le changement profond qui s'est opéré peu à peu en eux.

Je ne parle pas du détenu, ou du libéré, beau parleur ou penseur obsédé, qui multiplie les dissertations. Celles-ci ne convertissent personne. Mais je parle de cette seule présence d'un misérable, d'un coupable, qui pose un problème terrible à plus d'un, dès l'instant qu'il est simplement ce qu'il est. Et le problème posé se résoud radieusement parfois par l'engagement de tout un être.

Occasion de scandale, occasion de réflexion, occasion de surpassement, occasion de charité... quelle puissance il a, cet être impuissant ! Et que de merveilles

peuvent naître par lui, si nous le faisons devenir quelqu'un à qui l'on prête une attention, un être humain et un frère, au lieu d'une sorte d'objet anonyme...

*
**

Je préparais les notes que voici lorsque je reçus, de l'un de nos Aumôniers, une tranche de vie de son centre, un morceau de la vie de l'un de ses gars. Et il y avait, en introduction, les lignes suivantes que, j'en suis sûr, il veut bien que je reproduise :

« La vie de M..., on devrait la regarder, « la méditer, comme on médite une page « de la Bible.

« La vie de M..., c'est notre Histoire « Sainte 1961, avec ce mélange de péché « et de souffle divin qui se trouve dans « tous les appelés de la Bible depuis « Abraham jusqu'à Paul.

« M..., un prophète par lequel Dieu nous « parle. Un prophète qui n'est pas un « saint. Ça nous console. »

*
**

Heureux celui qui peut découvrir la voix de Dieu en un délinquant de 18 ans ou en un détenu de 45. Heureux celui qui peut percevoir la Présence et l'Action de Dieu à travers un relégué ou une réclusionnaire, dans un relégué ou une réclusionnaire.

Non seulement le Seigneur pétrit la splendeur de l'Esprit dans notre boue humaine, mais Il veut bien la laisser pétrir par notre boue humaine. Et Il ne méprise et rejette rien de cette boue : ni vous, ni moi, ni nos détenus, ni nos libérés, ni les pauvres filles du trottoir, celles dont il a été dit qu'elles entreraient avant nous dans le royaume des cieus.

Que de joie tout ceci nous donne...

Que d'ardeur aussi et de foi cela doit mettre en nous !

Abbé P. DUBEN.

La criminologie préventive

par Yves GUILLON, Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes

Conserver la santé ou être obligé de se soigner ?

Empêcher un homme de mal faire ou punir un malfaiteur ?

Prévention ou répression ?

A quoi sert de condamner si le délinquant récidive ?

A quoi sert de soigner si le malade rechute ?

Il faut alors se poser franchement la question : le remède imposé était-il le bon ?

Le diagnostic porté était-il le vrai ?

Actuellement, la médecine préventive est bien en avance sur la criminologie préventive.

En médecine, le temps n'est plus où un seul remède — la saignée — en renouvelant les « humeurs » suffisait au traitement de toutes les maladies.

On a cherché — et trouvé — les causes réelles du mal : les microbes. On s'est alors attaqué à la cause.

L'eau que nous buvons a été stérilisée.

Des vaccins, administrés en séries, nous ont immunisés contre toutes sortes de maladies.

Le résultat a été spectaculaire. On a réussi à faire disparaître les épidémies, qui jadis, décimaient l'humanité.

Des méthodes préventives appropriées pouvaient-elles remplir un rôle analogue dans la lutte contre la criminalité ?

La question vaut la peine d'être étudiée, et me paraît la suite logique d'un précédent article paru dans le numéro 47 de la présente revue, et traitant des nouvelles réformes pénales.

..

En criminologie, la répression a joué jusqu'ici, dans notre système pénal, un rôle sans commune mesure avec celui de la prévention.

La criminologie préventive en est encore à ses débuts, alors que la médecine préventive a atteint un rare degré de perfection.

Ses méthodes, souvent plus empiriques que scientifiques, n'ont pas encore mis obstacle à l'accumulation, dans certaines conditions de la vie moderne, des facteurs « criminogènes » les plus dangereux ; ce qui a pour conséquence fatale la multiplication des crimes et des délits.

Pour permettre à la criminologie préventive de remplir son rôle, il faut comme dans les autres sciences, suivre le principe de Claude Bernard, c'est-à-dire, se baser avant tout sur des expériences vécues. Il faut donc étudier objectivement et sans parti pris, les faits et en tirer les conclusions qui s'imposent.

**

Le juge — comme le médecin d'autrefois — n'a guère eu longtemps à sa disposition qu'un seul moyen d'action : la prison (ou son succédané l'amende).

En dehors de cette idée — un peu simpliste — que l'exemplarité du châtement suffisait à elle seule pour « stopper » le criminel en puissance, bien peu de chose avait pu être réalisé en matière de prévention.

Peut-être cependant pourrait-on citer l'interdiction de porter sur soi une arme, comme une mesure préventive contre le meurtre ?

Mais de l'excès d'un mal naît souvent un bien. On s'est décidé à organiser la prévention routière à la suite de la multiplication des affaires d'homicides et de blessures involontaires.

Ce fut là vraiment la première mesure d'ensemble réalisée pour empêcher certains délits de se commettre.

La criminologie préventive a marqué là son premier point.

**

Heureusement on n'en est pas resté là.

Les nouvelles réformes pénales — récemment étudiées — nous permettent de penser qu'en haut-lieu, on s'est penché sur le problème — capital — de la prévention en matière criminelle, et qu'on a cherché — et trouvé — des solutions.

La constitution du dossier de personnalité, la création d'un juge à l'application des peines, disposant de pouvoirs spéciaux, la possibilité d'imposer au délinquant des mesures de soutien et de protection contre ses propres faiblesses et contre les entraînements d'autrui... Tout cela dénote un esprit nouveau et permet bien des espoirs.

**

Les méthodes, employées en criminologie préventive, peuvent se ramener à trois.

La suppression des moyens,

La suppression des occasions,

La suppression des causes.

Nous allons étudier successivement ces trois points, en insistant surtout sur le troisième.

1° LA SUPPRESSION DES MOYENS

L'infraction sera rendue pratiquement impossible si on enlève au malfaiteur éventuel les moyens de commettre un mauvais coup : soit en rendant le délit tellement malaisé qu'il y renoncera de lui-même, soit en lui enlevant les éléments physiques ou psychiques qui lui auraient permis de le réaliser.

Les deux méthodes sont complémentaires, mais la première s'appliquera plutôt aux choses et la seconde plutôt aux personnes.

**

La mosaïque romaine, placée à l'entrée de la villa, et représentant un chien aboyant est l'ancêtre de nos écritaux (hélas beaucoup moins artistiques !) signalant aux maraudeurs « le chien méchant » ou « le piège à loups ».

On s'efforce de décourager le mauvais sujet, par une « frousse salutaire », qui lui enlève ses moyens, en présence des risques encourus. Mettre un antivol à son vélo, emporter la clef de contact de la Citroën, munir le tronc de Saint-Antoine d'un solide cadenas... ce sont là des moyens efficaces d'enlever au voleur éventuel l'idée même de s'approprier le bien d'autrui, le délit étant rendu impossible ou trop dangereux en raison du temps qu'il requiert.

Mais la science moderne, surtout avec les progrès de l'électronique, met à notre disposition des techniques nouvelles, d'une efficacité accrue, et que nous avons le tort d'utiliser avec trop de parcimonie.

Ainsi le simple passage d'un suspect dans un couloir interdit au public, suffit à déclencher automatiquement une sonnerie rebondissante, qui alerte le personnel.

Ainsi le surveillant du grand magasin suit des yeux, sans qu'elle s'en doute, la petite dame, qui a copieusement rempli son cabas, mais qui a « oublié » de passer à la caisse...

**

Certes, dans une société idéale, il n'y aurait plus besoin de serrures, de chaînes, ou de radiations inutiles : les portes pourraient res-

ter grandes ouvertes, et les étalages se démunir de leurs vitres... mais nous n'en sommes pas encore là !

La main coupée.

La suppression des moyens pourra atteindre directement le malfaiteur lui-même.

Jadis, en Afrique, certains souverains indigènes faisaient couper la main des voleurs. C'était évidemment un moyen radical de les empêcher de recommencer !

De nos jours, la lobotomie, employée parfois pour la guérison de troubles graves du cerveau, a pour résultat accessoire d'enlever son agressivité à un individu violent.

La criminologie préventive ne saurait cependant préconiser des opérations irréversibles et irréparables, portant directement atteinte à l'intégralité de la personne humaine.

Par contre, dans les cas où la propension à commettre des délits atteint un degré quasi pathologique, et où l'homme pourra difficilement résister à ses impulsions ou à ses instincts, rien ne s'oppose — bien au contraire — à ce que des médicaments appropriés (antabuse, bromure, etc.) lui soient administrés avec prudence pour aider sa volonté défaillante.

« Les vertus chrétiennes sont plus difficiles à pratiquer quand les glandes endocrines sont déficientes ». Cette pensée du docteur Alexis Carrel devrait être méditée par tous ceux qui pratiquent la criminologie préventive.

Toujours l'alcool...

Si l'ivresse « publique et manifeste » constitue une contravention, et devient même un délit en cas de récidive, l'alcoolique — bien que non punissable comme tel — est toujours un danger public, un criminel en puissance, même « s'il a le vin gai ».

Pour « stopper » l'alcoolisme et par là même la criminalité, un moyen préventif se présente : enlever au buveur la possibilité de

s'intoxiquer par une majoration des droits fiscaux. Il n'aura plus assez d'argent pour boire.

Ce système, qui satisfait à la fois notre Ministre de la Santé et notre Ministre des Finances, n'est certes pas dépourvu de toute efficacité.

Cependant l'homme, si pauvre soit-il, trouvera le moyen de « prendre sa petite cuite » s'il en a le désir, témoin ce mendiant, rencontré dans la rue, à qui nous avons eu la faiblesse de donner un peu d'argent, et qui va aussitôt le boire.

Il faut donc mettre le buveur dans l'impossibilité pratique de se livrer à son penchant, en lui donnant le dégoût de l'alcool.

Là encore, des découvertes récentes viennent apporter leur concours à la criminologie préventive.

Le buveur est devenu un véritable malade.

Quelles que soient ses bonnes intentions, quelles que soient les menaces dont il est l'objet, quelles que soient même ses dispositions morales et religieuses, il retombera. Bien souvent il n'est même plus responsable de ses rechutes...

Il ne faut pas s'en scandaliser... il faut le soigner.

Une cure de désintoxication s'avère alors nécessaire.

On lui fera absorber de l'antabuse (ou un produit similaire) puis on le laissera prendre sa boisson alcoolique préférée. Le mélange des deux produits lui donnera de telles nausées que même lorsque le médicament aura cessé ses effets il ne pourra plus « voir l'alcool en peinture ».

**

Ce serait cependant mésestimer la dignité de l'homme que de n'employer que des moyens purement mécaniques.

L'homme est à la fois corps et âme, aussi la cure physiologique sera accompagnée d'une éducation psychique, morale et religieuse.

C'est là le seul moyen de fortifier les volontés, d'élever les hommes et d'employer les récidives.

Une guérison n'est totale que si elle s'accompagne d'une conversion.

2° LA SUPPRESSION DES OCCASIONS

Dans cette seconde hypothèse, le malfacteur éventuel est en pleine forme, il est en possession de tous ses moyens... encore faut-il qu'une occasion se présente pour lui permettre de les mettre en œuvre : « L'occasion fait le larron », dit le bon sens populaire.

En supprimant les occasions on stoppera par là-même les délits.

Que d'honnêtes gens ne sont restés que parce qu'une petite vie, bien réglée et confortable, ne leur a jamais fourni l'occasion de mal faire !

De cette catégorie de gens, nous ne nous occupons pas ; par contre nous tournons vers celle pour laquelle les occasions sont de tous les instants, qui y succombe trop souvent, et qui finalement vient échouer dans nos prisons.

**

La nouvelle législation pénale a très heureusement tenu compte de ce point de vue, essentiel en criminologie préventive.

Elle permet, en effet, au magistrat d'interdire au délinquant les occasions susceptibles d'entraîner une récidive. Défense de fréquenter certains établissements dangereux : cabarets, dancings, casinos... ou de recevoir chez lui ses anciennes victimes s'il s'agit d'affaires de mœurs.

**

On ne saurait trop attirer l'attention de ceux qui ont à cœur le relèvement des délinquants, de leur éviter à tout prix les occasions de rechutes.

Une histoire navrante :

Un surveillant d'internat avait été renvoyé discrètement d'un collège à la suite de

son attitude envers les élèves. Il est allé se placer dans un autre établissement où, bien entendu, il a recommencé. Cette triste affaire a vu son épilogue en cour d'assises.

On ne saurait donc, sous aucun prétexte, admettre qu'un individu de tendances vicieuses soit préposé à la surveillance de la jeunesse, ou qu'un autre, coupable d'abus de confiance, se voit donner un emploi de caissier !

Il faut avoir pitié de la faiblesse des pauvres hommes et leur éviter de trop durs combats.

Ce sont là des règles de bon sens... et j'ajouterai de vraie charité. Elles ne sont malheureusement pas toujours appliquées ; on aboutit alors à des désastres.

Blousons noirs :

Dire que la fréquentation de tel bar ou de tel dancing conduira fatalement tel individu à l'ivrognerie ou à la débauche... ce sont là des banalités.

Mais il est un point sur lequel il me paraît nécessaire d'insister, c'est celui des bandes.

La bande est en effet l'occasion permanente pour les jeunes de commettre délits... et même parfois crimes.

Sait-on que la prolifération des bandes a eu pour corollaire l'augmentation des vols de voitures automobiles :

En 1950, 66 vols d'automobiles ayant donné lieu à poursuites ; en 1954, 176 ; en 1957, 756 ; en 1958, 1.058.

Le problème est d'autant plus complexe qu'à ses débuts la bande a souvent un caractère anodin et que c'est peu à peu qu'elle devient une véritable force du mal, une occasion permanente pour les jeunes qui s'y sont laissés prendre.

En voici deux exemples :

Une jeune fille, dont les parents habitaient la banlieue d'une grande ville, venait chaque après-midi dans le centre pour y suivre des

cours. Malheureusement un certain décalage existait entre les horaires, ne lui permettant pas cependant de retourner chez ses parents. Comment occuper le temps libre ? Elle fit la rencontre de jeunes gens et de jeunes filles également désœuvrés.

Cette bande se fit surtout remarquer par son libertinage et par de nombreux vols dans les grands magasins de la ville.

A défaut d'une « synchronisation » des cours, l'ouverture d'un foyer de jeunesse aurait suffi à éviter ces malheurs.

Car ces jeunes appartenaient, en général, à de bonnes familles, et n'étaient ni meilleurs, ni pires que les autres.

Il n'y a, dit-on, que le premier pas qui coûte.

On constate qu'un premier vol, resté impuni, entraîne facilement une série d'autres.

Ce qui était jusque-là considéré comme répréhensible devient un exploit dont on tire gloriole.

L'adhésion à une bande est un perpétuel entraînement vers des méfaits sans cesse plus nombreux et sans cesse plus graves.

Des surprises-parties pas banales.

Un jeune voleur avait été libéré de prison en juillet. Il forma alors le projet audacieux d'aller passer des vacances gratuites, dans une station balnéaire en renom.

La nuit, il commettait des cambriolages dans les magasins, et entreposait son butin dans un blockhaus abandonné.

Pour se procurer des « liquidités » notre lascar avait organisé des surprises-parties. Il vendait les bouteilles volées, avec un rabais, aux camarades de plage qu'il avait réussi à recruter.

On découvrit dans le fameux blockhaus une multitude de denrées alimentaires, mais surtout des boissons alcooliques.

La mauvaise foi des « invités » n'étant pas établie, il n'y eut pas de poursuites pour recel, mais des interrogatoires assez désagréables pour les personnes « comme il faut » qui s'y étaient fourvoyées.

Délinquance collective :

Que la délinquance juvénile ait augmenté de 2,23 pour mille en 1939 à 4,03 pour mille en 1958, il y aurait déjà lieu de s'inquiéter.

Mais ce qui est infiniment plus grave, c'est que la délinquance — et même parfois la criminalité — tendent de plus en plus à prendre chez les jeunes un caractère collectif.

Des jeunes — garçons et filles — du même quartier, du même H.L.M. se réunissent pour perpétrer quelques mauvais coups.

La bande fournira aux jeunes des occasions permanentes de mal faire.

Le libertinage le plus éhonté y règne, le « caïd » y exerce un pouvoir absolu, n'hésitant d'ailleurs pas à employer la manière forte pour affirmer son autorité.

Quand la bande se met en chasse, son gibier de choix est la voiture de luxe.

L'adresse de ces jeunes dévoyés est inimaginable, et on regrette qu'elle ne soit pas utilisée à de meilleures fins.

Le cynisme de certains d'entre eux est effarant.

Après une période d'indulgence — peut-être excessive — on a été amené à se montrer plus sévère envers eux.

Dissocier les bandes, et les empêcher de se former sont les objectifs à atteindre.

Certes les méthodes répressives doivent être employées.

Lorsqu'ils ont jeté le masque de cynisme et de brutalité, ils se montrent tels qu'ils sont en réalité, de pauvres enfants pitoyables, victimes de leur faiblesse et de leur milieu mais non définitivement perdus.

Quelques jours d'isolement les ont fait rentrer en eux-mêmes.

Il faut donc à tout prix éviter chez les jeunes ces influences malsaines, et puisqu'il est naturel qu'ils cherchent à se réunir, créer pour eux des associations où ils trouvent des occasions de s'élever au lieu de se dégrader.

On a fondé ainsi dans les quartiers les plus déshérités des clubs de jeunesse.

On sera amené à considérer de plus en plus que les H.L.M. ne sont pas seulement destinés à loger les gens, mais qu'ils doivent également satisfaire à d'autres besoins, eux aussi essentiels.

On sera donc amené à y créer des foyers, jardins d'enfants, patronages, centres de culture (et centres de culte !) et à y aménager à proximité des terrains de sports, et de récréation, des espaces verts ! (en dehors des parkings !).

On ne détruit que ce qu'on remplace.

La « bande » ne disparaîtra que si on fournit à la jeunesse un moyen de dépenser son surcroît de vitalité.

La « bande » est au fond la manifestation d'un vide.

Les sports au couvent.

Un juge des enfants — non sans peine — avait réussi à faire installer un terrain de sports, dans l'internat auquel il confiait ses mineures délinquantes.

Je l'ai félicité chaleureusement de cette initiative.

Ce n'est pas en prolongeant la durée des offices, ou en augmentant la hauteur des murs, qu'on obtiendra plus de sagesse, chez ces filles turbulentes.

Lorsqu'elles sont énervées — ce qui arrive assez souvent — mieux vaut qu'elles se détendent sur un ballon, que sur le visage d'une compagne.

Criminologie et bactériologie.

Le professeur Lacassagne a écrit : « ... La société c'est le bouillon de culture de la criminalité. Le microbe c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que du jour où il trouve le bouillon de culture qui le fait fermenter. »

On ne méditera jamais trop cette pensée.

En période normale, la criminalité a tendance à se stabiliser. Le nombre des crimes et des délits demeure à peu près constant.

Mais que de graves perturbations (guerres, révolutions...) viennent agiter le milieu social, alors la criminalité monte en flèche, avec une rapidité foudroyante.

C'est une véritable épidémie.

Les contraintes sociales ont alors disparu, les freins se sont détendus, et les occasions de mal faire se sont multipliées.

Nous allons en donner deux exemples caractéristiques.

Une véritable épidémie.

Dans une ville du Nord, en juin 40, la majorité des habitants avait fui :

Les maisons n'étaient plus gardées, la force publique était à peu près inexistante.

Jamais de telles occasions de s'approprier, sans risques, le bien d'autrui ne s'étaient présentées. Il fallait en profiter !

Comment d'ailleurs, les « honnêtes gens » eux-mêmes eussent-ils résisté à la contagion de l'exemple, et au slogan alors en cours : « Ça fera au moins ça, que les Boches ne prendront pas ! » (sic).

Bref ce fut un pillage généralisé, qui heureusement ne dura pas longtemps.

Le président du tribunal fit publier par des moyens de fortune que tout individu surpris en flagrant délit de vol serait sévèrement puni. Quelques exemples suffirent.

La population se sentit reprise en mains, et l'épidémie de vols cessa aussitôt.

L'ordre public, notons-le en passant, repose beaucoup plus sur la force réelle dont dispose l'autorité — et qui dans l'espèce était à peu près nulle — que dans la force qu'on lui attribue.

Ce côté psychologique ne doit pas être perdu de vue par ceux qui luttent contre la criminalité, et surtout contre la criminalité collective, la criminalité en chaîne.

3° LA SUPPRESSION DES CAUSES

De même que la médecine préventive — et même la médecine tout court — n'a fait de réel progrès, que lorsque bravant les préjugés et les routines, elle a cherché — et

trouvé — la cause réelle de chaque maladie, de même la criminologie préventive devra — et cela dans chaque cas particulier — rechercher la cause réelle de l'infraction, pour pouvoir non seulement apporter à chaque cas particulier la solution la plus adéquate, mais encore prendre toutes mesures utiles pour que les faits délictueux ne se produisent plus à l'avenir.

De même que la médecine préventive cherche à supprimer les éléments « pathogènes », la criminologie préventive cherchera à supprimer les éléments « criminogènes ».

Si les moyens d'investigation diffèrent, la méthode reste toujours la même : l'observation objective des faits.

Y a-t-il des crimes inexplicables ?

Un individu commet un assassinat pour se débarrasser de son ennemi, un attentat aux mœurs pour satisfaire une passion coupable, et un vol pour s'emparer du bien d'autrui.

Pour ces trois cas l'explication est facile à trouver : le criminel a sacrifié délibérément les droits des autres, à son propre intérêt, ou plus exactement à ce qu'il considérerait comme son intérêt.

Mais il existe parfois des crimes plus difficiles à expliquer, parce qu'en définitive ils n'entraînent pour l'auteur aucun profit et vont même contre ses intérêts.

Certes nous n'envisageons pas ici le cas de celui qui met le feu à sa maison pour toucher une prime d'assurance, ou celui qui se mutile pour échapper au service militaire.

Mais nous rencontrons aussi des actes criminels, où l'intérêt n'est nullement en jeu. L'assassinat est généralement motivé par la haine ou la cupidité, mais il peut l'être par des sentiments bien différents. Par exemple ce fils affectueux, tuant sa mère, malade incurable, pour mettre fin à ses souffrances.

Erreur de jugement, et plus encore absence d'une Foi, donnant un sens à la vie... mais certainement pas perversité.

Certains crimes politiques — pas tous — présentent un caractère désintéressé.

Ils ont été, le plus souvent, le résultat d'une campagne d'excitation et de haine, se développant librement en périodes troublées. Un esprit faible s'y laisse prendre, persuadé d'ailleurs qu'il accomplit une action héroïque.

Détenu, il changera souvent d'avis, émettra des regrets — souvent sincères — de son geste désordonné, mais après sa libération, si certains ont l'air de le considérer comme un héros ou comme un martyr, il se laissera volontiers convaincre.

Il aura changé trois fois d'opinion sur lui-même et sur ses actes.

Le crime politique — outre qu'il dessert le plus souvent la cause qu'il prétend servir — a pour résultat de déclencher, presque automatiquement, d'autres crimes politiques. La vengeance attire la vengeance, à des représailles on répond par des représailles...

Tout ce qui permet de créer un climat de paix, notamment en associant des hommes différents à des tâches communes, en les faisant participer à un idéal commun, en évitant les polémiques inutiles, est le meilleur antidote aux crimes politiques.

Ce n'est d'ailleurs pas tant sur l'individu que sur la société elle-même qu'il convient d'agir.

« Si vous voulez que les hommes se haïssent, écrivait de Saint-Exupéry, jetez-leur du grain, ils se battront comme des poules. Voulez-vous qu'ils s'aiment, faites-leur construire une tour ensemble. »

Le crime absurde.

Dans le film « Au risque de se perdre » un Congolais assomme une religieuse infirmière à coups de gourdin. Motif : apaiser l'âme de sa femme morte dont le fantôme le poursuit.

Les crimes rituels, les crimes de sorcellerie existent encore dans certains pays, mais dans un but de prestige facile à comprendre on ne leur fait guère de publicité.

Assez fréquents en France autrefois, ces sortes de crimes ont aujourd'hui à peu près disparu devant les progrès de l'instruction.

Cependant on en trouve encore parfois quelques exemples. En voici un particulièrement typique :

Un curé de campagne est invité à déjeuner chez l'un de ses paroissiens, non pratiquant. Il s'y rend avec joie ; une épidémie de fièvre aphteuse sévissant dans le pays, il demande, bien entendu, à son hôte des nouvelles de son bétail : « Venez donc visiter mon étable, Monsieur le Curé ». Celui-ci s'y rend sans méfiance. L'homme saisit alors un bâton et s'écrie : « Tu as jeté un sort sur mon étable, c'est la « dormeuse » du village qui me l'a dit. Tu ne sortiras d'ici que quand tu auras guéri mes vaches » (sic).

La lutte contre l'ignorance est évidemment le meilleur moyen de faire reculer ce genre d'infraction, et — sur ce point du moins — on peut approuver le poète :

« Lorsqu'on ouvre une école, on ferme une prison. »

Folie et criminalité.

La folie est naturellement la cause-type du crime absurde. En voici un exemple vécu :

On surprend un clochard en train de démolir avec une pioche la porte d'un garage pour s'emparer de la voiture qui s'y trouvait abritée.

On l'interroge, il répond : « Cette voiture m'appartient, on me l'a volée, et je veux reprendre mon bien. »

Il se dit « propriétaire d'un château », prétend « que toutes les filles courent après lui », etc., et tient ainsi mille propos extravagants.

Bref cet individu était un mythomane des plus dangereux. Il n'aurait pas hésité à frapper quelqu'un avec sa pioche pour défendre son soi-disant droit de propriété.

Direction : l'asile d'aliénés.

Un certain nombre de crimes seraient évités, si ces pauvres malades étaient décelés et soignés à temps.

Le plus souvent, d'ailleurs, ce problème de la folie rejoint celui de l'alcoolisme.

Alcoolisme et criminalité.

Contrairement à l'opinion commune, l'accusé qui passe en cour d'assises n'est pas, le plus souvent, un criminel hors série ; il appartient en général à la catégorie « français moyen ». Jusque-là, la justice n'avait jamais eu à s'en occuper ; ses camarades de travail diront « qu'il buvait comme tout le monde » (sic). Un jour, on apprendra que, sous l'influence de la boisson, il a commis un crime.

On estime au moins à 60 % le nombre des crimes et des délits dus à l'alcool. C'est dire l'importance exceptionnelle de l'alcoolisme comme facteur criminogène. Cette proportion n'est d'ailleurs qu'une moyenne, puisqu'elle s'élève à 75 % pour les coups mortels et à 80 % pour les incendies volontaires.

Le principal caractère du crime alcoolique est son absurdité. En voici deux exemples typiques :

« J'ai tué mon meilleur copain ».

Le jeune M..., 20 ans, ajusteur, a passé l'après-midi du dimanche à jouer aux cartes dans un bistrot avec ses camarades. On a bu environ quinze apéritifs chacun. Une discussion s'est élevée au sujet d'une bouteille lancée en l'air, et non rattrapée au vol. La dispute s'envenime. M... sort son couteau de poche et en frappe son camarade N... Section de l'artère fémorale, hémorragie foudroyante !

M... fondant en larmes, déclare aux gendarmes : « Je viens de tuer mon meilleur copain ». (Sic).

Du vol à l'incendie.

Le nommé G..., ivrogne invétéré, a été surpris au moment où il dérobaît du vin dans la cave de la demoiselle J... Celle-ci porte plainte. Ayant reçu sa citation en police correctionnelle, G... se met à boire, puis, après avoir proféré des menaces, va pour se venger, mettre le feu au palier de la plaignante... Hélas, il est tellement ivre qu'il se trompe et qu'il va mettre le feu au palier d'un tiers, complètement étranger à l'affaire !

(A suivre.)

MARIENBRONN

OU LA POST-CURE DES ETHYLIQUES

Si un ivrogne classiquement cramponné à son bec de gaz a désormais cessé de faire rire, c'est d'abord parce qu'il n'y a plus de becs de gaz et c'est aussi parce que l'alcoolisme est tellement entré dans nos mœurs que l'habitude a créé une sorte de clavier sur lequel on joue sans beaucoup de fausses notes... En fait nombre de gens boivent sans être jamais ostensiblement ivres et, année après année, jouissant de complications d'origines diverses, l'alcoolisme a fini par prendre en France un caractère de catastrophe nationale.

C'est pourquoi le moment semble venu de présenter aux lecteurs de *Prisons et Prisonniers* une réalisation dans le cadre des œuvres sociales et charitables du Diocèse de Strasbourg, dont Mgr Billing, directeur de Caritas Secours Catholique de Strasbourg, est le dynamique animateur.

Il s'agit de « Marienbronn », à Lobsann (Bas-Rhin). C'est une maison de post-cure pour malades éthyliques — autrement dit pour alcooliques — qui viennent de suivre un traitement des désintoxications dans un hôpital, et à qui des soins et un régime spécial, et surtout une surveillance, sont encore nécessaires pour deux ou trois mois avant de retrouver la vie normale, ses soucis, ses risques qu'il faut savoir surmonter autrement que par le dopage de l'alcool.

En fait, c'est en 1938 seulement, ce n'est donc pas si vieux, que certains médecins

se sont avisés qu'il pouvait exister pour l'alcoolisme — considéré désormais comme une maladie — un traitement curatif.

La nécessité d'une désintoxication à l'hôpital ne fait désormais plus de doute dans les milieux médicaux ou para-médicaux, mais on ne voit pas encore assez qu'une coupure de trois semaines entre la crise de « delirium tremens » et la reprise d'une vie normale est nettement insuffisante (l'homme a mis des années — souvent dix à quinze ans — pour en arriver là) et qu'une post-cure est indispensable si l'on veut avoir le maximum de chances d'éviter les rechutes.

C'est pourquoi à l'heure actuelle, il n'existe en France, que trois maisons :

— celle des Cheminots, à Thun, près de Meulan (S.-et-O.), 60 lits dont une moitié réservée au personnel de la S.N.C.F., le reste ouvert à tous les assurés sociaux ;

— celle du Château-Walck, près de Haguenau, fondée par la Croix-Bleue Strasbourgeoise 40 lits ;

— et celle de Marienbronn, la plus récente, ouverte voici un peu plus d'un an.

Je viens d'y passer quelques jours, en pleine pâte, si je peux dire, tantôt avec le Directeur, avec l'Assistante sociale, avec les deux chefs d'ateliers, avec les malades eux-mêmes.

Car ce sont, ici, des malades, et pas autre chose, qu'on n'appelle jamais au-

trement que Monsieur parce qu'il importe avant tout de leur rendre le sens d'une dignité perdue ; il importe aussi qu'ils trouvent à Marienbronn un climat de détente, de sécurité dont ils ont avant tout besoin.

Le cadre s'y prête — la situation d'abord, mi-plaine d'Alsace, mi-forêt vosgienne (15 hectares), les bâtiments clairs, lumineux, jolis, sans luxe, mais d'une élégance qui ne déclassé personne quel que soit le milieu social d'origine. (Ils sont divers, on s'en doute, l'alcoolisme est aussi une tare de bourgeois et d'intellectuels !)

Le traitement est sérieusement maintenu sous direction médicale ; le régime alimentaire tient compte de maintes intolérances que ces organismes détruits mettront longtemps à surmonter.

Il faut aussi préparer la reprise d'un travail normal. Les malades seront donc occupés huit heures par jour, à heures strictement régulières, soit dans les champs ou les bois (bûcheronnage), soit dans l'un des deux ateliers, bois et fer.

Mais il faut aussi amorcer — et ce n'est pas le plus facile, certes — la reprise de la vie de famille. Certains malades, conscients de leur faiblesse, ont spontanément demandé la post-cure. Certains autres ont cédé aux pressions familiales : l'épouse, qui en a assez, parle de divorce et offre cette dernière chance...

A l'Assistante Sociale de Marienbronn d'établir le contact, de réconforter d'un côté et de l'autre, d'expliquer à la femme que l'avenir, en partie, sera ce

qu'elle le fera ; que l'homme reviendra plein de bonne volonté, mais faible, et que la volonté, c'est elle qui devra l'avoir pour deux, sans cesser pour cela d'être douce, et d'être maternelle, et qu'il ne faudra jamais plus qu'elle évoque un passé définitivement clos.

Des 150 dossiers que j'ai consultés il semble bien d'ailleurs que les incompréhensions viennent le plus souvent de l'entourage...

Il est souhaitable que la famille donne à l'ancien malade l'exemple de l'abstinence en bannissant l'usage des boissons alcoolisées à la maison car le buveur traité doit devenir intégralement buveur d'eau ou de jus de fruits. Cette consigne paraît sévère mais lorsque l'organisme est devenu intolérant à l'alcool, la consommation de boissons alcoolisées, même à faible dose, peut entraîner une rechute.

Et il ne faut plus que le buveur guéri se trouve seul aux prises avec ses soucis, avec l'insidieuse tentation de dominer ou de noyer ses problèmes à coup d'alcool. Entourage familial, certes, mais aussi groupes d'amis, c'est-à-dire de buveurs guéris. Il en existe presque partout : Croix d'Or, qui est un mouvement catholique, Vie Libre, Croix Bleue, et le dernier-né, les Alcooliques Anonymes.

Céline LHOTTE.

N.B. — A noter que l'Etablissement jouit des agréments de la Sécurité Sociale et de l'aide médicale. Pour tous renseignements, s'adresser à Caritas Secours Catholique, 5, rue Saint-Léon, Strasbourg.

LA DROGUE A TRAVERS LE MONDE

Par J. NEPOTE, Secrétaire Général Adjoint de l'Interpol, Paris

Le 7 mars 1960, M. Jean Nepote, secrétaire général adjoint d'Interpol, a prononcé, à la demande de la Société Historique de Passy et d'Auteuil, une conférence sur le problème de la drogue dans le monde. Cette conférence était placée sous la présidence d'honneur de M. Jean Verdier, directeur général de la Sûreté Nationale.

Bien que ladite conférence ait été conçue pour un public profane, voire mondain, l'accueil qu'elle a reçu non seulement des auditeurs non initiés, mais aussi des professionnels qui s'y étaient donné rendez-vous, justifie pleinement sa publication dans notre Revue : elle permettra sans nul doute à plus d'un lecteur d'effectuer un tour d'horizon instructif et complet dans ce domaine particulièrement brûlant de la délinquance et des activités policières.

Tout le problème de la drogue dans le monde tourne autour d'une sorte de maladie volontaire de l'homme qui s'appelle la toxicomanie.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit ainsi cette maladie :

C'est un état d'intoxication périodique ou chronique nuisible à l'individu et à la Société engendrée par la consommation répétée d'une drogue naturelle ou synthétique. (...)

Trois éléments caractérisent la toxicomanie :

— le désir invincible : le sujet a **besoin** de sa drogue tout comme du boire ou du manger ;

— l'augmentation des doses : cela signifie que l'administration d'une dose constante n'a plus aucun effet au bout de quelque temps ;

— la dépendance psychique ou physique : la privation de la drogue entraîne de graves maux ou un déséquilibre psychique.

L'expression « être sous l'empire de la drogue » n'est donc pas une simple image.

LES DIFFERENTES DROGUES

(...)

Deux grandes catégories : les produits naturels et les produits synthétiques.

Le stupéfiant naturel le plus célèbre est évidemment l'opium (...)

Mais qu'est-ce exactement que l'opium ? Une plante appelée pavot, pousse un peu partout dans le monde. Chacun en connaît un spécimen inoffensif et champêtre : c'est le coquelicot. Il y a bien d'autres variétés. Ici, on en extrait de l'huile, là de l'opium.

(...) Dans cet opium il y a un certain pourcentage de morphine, qui est l'élément toxicomano-gène.

Le pourcentage de morphine contenu dans la sève du pavot varie selon les conditions climatiques de la culture^o; ainsi le pavot turc en contient 14 %, le pavot français quelques millièmes ; il est donc inoffensif.

..

Les dérivés de l'opium sont la morphine et la diacétylmorphine, c'est-à-dire l'héroïne. (...)

La morphine, soluble, est utilisée le plus souvent sous forme d'ampoules injectables. (...) L'héroïne (...) aussi se présente sous la forme d'une poudre soluble, utilisable en ampoules, mais elle se met également en pilules et une forme de toxicomanie consiste à fumer ces pilules.

Morphine et héroïne se fabriquent normalement dans le cadre de l'industrie pharmaceutique. La morphine a une puissance toxicomano-gène de 6 à 10 fois supérieure à celle de l'opium. L'héroïne, de 30 à 80 fois. On réalise ainsi le danger de l'intoxication provoquée par l'héroïne.

Autre stupéfiant naturel : le ou la cannabis sativa. (...) Ce nom savant se traduit dans le jargon des différents pays par : hashish, marihuana, ganja, kif, chanvre indien. (...)

Le cannabis est un arbuste qui pousse à peu près partout, mais ses vertus toxicomanogènes ne sont réelles que s'il a pour lui l'altitude et le soleil.

**

L'élément toxicomanogène de cette plante est sa résine qui se concentre dans les sommités florales et les feuilles. (...)

Autre genre de stupéfiant naturel : la cocaïne.

C'est le cocaïer, arbuste dont les feuilles contiennent les principales vertus toxicomanogènes de la plante, qui fournit la matière première.

Le cocaïer se plaît dans les pays chauds, assez humides, et en altitude. (...) La simple mastication des feuilles de cocaïer provoque une toxicomanie — peu grave à vrai dire — moins grave que celle provoquée par l'extraction à partir des feuilles de la cocaïne, sel soluble dans l'eau et injectable en ampoules. La cocaïne en poudre peut aussi se priser et la chose fut bien portée en France il y a quelque 40 ans.

**

La chimie moderne de synthèse a révolutionné la pharmacopée par la production de stupéfiants synthétiques. La manipulation des molécules rend les combinaisons pratiquement infinies.

(...) Leur nombre atteint déjà près de 1.000 et on a réussi à mettre au point des stupéfiants synthétiques dont les effets sont 20 fois, 50 fois, 100 fois plus forts que ceux de l'héroïne.

Fort heureusement la chimie des stupéfiants de synthèse exige des installations industrielles considérables qu'on ne peut trouver que dans très peu de pays, hautement industrialisés ; le contrôle de la production est donc relativement aisé.

Je voudrais mentionner, enfin, deux catégories de produits qui ont été parfois employés comme des succédanés : les barbituriques ou tranquillisants qui sont des produits calmants et souvent somnifères, et surtout les amphétamines, qui sont au contraire des excitants : ce sont les maxitons, pervitine, et autres amines de réveil ou vigilamines, dont se bourent trop volontiers certains de nos étudiants.

LES EFFETS DES DROGUES

On peut considérer ces effets d'un point de vue individuel et d'un point de vue collectif.

**

L'opium donne, dit-on, une impression de calme, de bien-être. (...)

La morphine et l'héroïne, comme l'opium, créent un état de calme et de béatitude, mais à un degré supérieur sans doute à celui de l'opium. (...)

Le cannabis (...) décuple les perceptions sensorielles. Il fait du sujet un « super-man » prêt à toutes les audaces, apte aux exploits les plus déconcertants, et aussi à toutes les violences.

**

La cocaïne est — pour employer un gracieux euphémisme — un stimulant. (...)

Toutes ces ivresses comportent, hélas, un réveil pénible. (...)

L'homme intoxiqué est amaigri et déficient. Il est à la merci des plus graves maladies. Décharné, squelettique, il n'a parfois plus assez de chair pour s'administrer l'indispensable piqûre. Assoiffé de drogue, irrémédiablement condamné à augmenter les doses, sa vie psychique est celle d'un obsédé.

**

Les effets collectifs et sociaux de la drogue sont faciles, dans ces conditions, à imaginer.

Lorsque des populations entières s'adonnent à la toxicomanie, elles deviennent sans ressort, économiquement inaptes à tout travail productif.

Non seulement les toxicomanes ont une productivité faible, mais encore ils détournent du circuit économique normal des capitaux considérables : à Hong-Kong, par exemple, où le problème est très grave, on estime que chaque année 120 millions de nouveaux francs français, c'est-à-dire 12 milliards d'anciens francs, sont ainsi détournés par les toxicomanes.

On imagine le résultat sur la cellule familiale, la prospérité morale et matérielle de la famille.

Si l'Etat veut soigner les toxicomanes, il en résulte des charges fiscales accrues, alors que la productivité des individus est déjà affaiblie.

La toxicomanie est une cause indirecte de criminalité : pour se procurer de la drogue, on

escroque, on vole, on cambriole, on devient la proie de quelques trafiquants, ou des maîtres-chanteurs.

**

Une toxicomanie en entraîne souvent une autre. On commence par l'opium ou le hashish, on continue par la morphine ou la cocaïne, on finit par l'héroïne. Il faut compter avec les transferts de toxicomanie dont les manifestations se sont peu à peu fait sentir aux Etats-Unis, en Orient, en Iran, en Egypte. C'est pourquoi la première cigarette de marihuana, fumée par le jeune collégien pour « voir comment ça fait », peut être le point de départ d'une catastrophe. C'est pourquoi aucune forme de toxicomanie ne peut être prise à la légère par les pouvoirs publics.

**

En France, le nombre des opiomanes et cocaïnomanes, très élevé autour de 1920-1925, est aujourd'hui presque nul ; celui des héroïnomanes ou morphinomanes est inférieur à 1.000, et la plupart sont des intoxiqués d'origine thérapeutique. Il faut noter une petite toxicomanie au hashish dans la population d'origine nord-africaine séjournant non seulement en France mais aussi dans les pays voisins.

Il est vrai que les Européens ont un puissant dérivatif : une autre toxicomanie : l'alcool, dont les ravages par rapport aux stupéfiants classiques sont loin d'être négligeables.

**

LES REGLEMENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

La situation de la toxicomanie dans le monde en 1960 fait apparaître une amélioration considérable par rapport au début du siècle, époque où des millions de gens vivaient dans les « fumées d'opium ».

Comment est-on arrivé à ce résultat ? Grâce à un mécanisme de contrôle de la production et de la consommation, s'établissant à la fois sur le plan international et sur le plan national.

**

LE TRAFIC ILLICITE

Toute médaille a son revers

Lorsqu'on réglemente un marché, il se constitue immédiatement un circuit clandestin ; chacun de nous a pu s'en rendre compte pendant

la guerre. Le trafic illicite des stupéfiants est né des restrictions imposées à leur production, à leur distribution et à leur consommation. Il y a les margoulins et les potentats de l'opium et de l'héroïne, à cela près qu'ils sont assimilables aux plus dangereux des empoisonneurs.

Un marché se caractérise par une clientèle, des producteurs, des distributeurs. Nous allons trouver tous ces éléments dans le commerce clandestin de la drogue.

La clientèle, nous la connaissons. Voyons à l'aide de deux exemples quels sont ses besoins :

Un intoxiqué de l'opium consomme, en moyenne, 5 gr. de drogue par jour. Pour nourrir les intoxiqués de Singapour, il faut 3 tonnes d'opium par mois, au minimum.

Un héroïnomanes a besoin, en moyenne, de 10 centigrammes par jour. C'est donc 5 kg d'héroïne qu'il faut envoyer quotidiennement aux U.S.A., c'est-à-dire presque 2 tonnes par an.

Ces quelques chiffres montrent l'ampleur de la demande. Et quelle clientèle agréable ! Elle ne boude jamais la marchandise, elle n'est pas sujette aux fantaisies. Pas de périodes creuses ; pas de mévente. On ne discute même pas le prix, puisque le besoin est impérieux. De la drogue, encore de la drogue, toujours de la drogue !

Quant aux producteurs, tout comme les marchands de dentifrice ou de cognac, ils ont leur marque. En Extrême-Orient on vend les fameux blocs marqués 999 ; il y a l'opium à l'enseigne du Tigre volant, dont les emballages portent cette audacieuse et ironique inscription « haute qualité - attention aux contrefaçons ».

**

Voyons ce qui se passe dans le domaine de la répression.

Il faut bien avouer que la tâche est très difficile.

Dans le crime ou le délit classique, il y a une « victime ». Dans son récit, le plaignant apporte à la police des renseignements, des indications ; il donne parfois le nom du malfaiteur. Dans le trafic des stupéfiants, rien de tout cela : la victime pactise avec l'adversaire. Elle est avec lui contre la police. Dans le processus de l'infraction, tout le monde, en ce domaine, est répréhensible, donc tout le monde s'isole dans le silence.

Dans beaucoup d'actes criminels, le malfaiteur laisse des traces : une empreinte, un objet, une signature, un écrit. Dans le trafic des stupéfiants, peu de traces directement exploitables.

Autre difficulté : le trafic des stupéfiants exige une grande connaissance du « milieu » criminel. Les trafiquants sont par essence des gens d'expérience qui connaissent les chemins obscurs et nauséabonds du « milieu ». Le Bureau of Narcotics des Etats-Unis a établi que 63 % des trafiquants de stupéfiants arrêtés dans ce pays ont des antécédents judiciaires.

Le trafic illicite, nous l'avons vu, se présente comme un crime organisé. Quand vous avez arrêté quelque petit revendeur local, vous avez gaspillé beaucoup d'énergie pour un résultat bien maigre.

Enfin, le trafic des stupéfiants est, par essence, international, et ce n'est pas l'aspect le moins complexe du problème.

La première vertu de l'enquêteur sera la patience. Pendant des mois, la surveillance sans défaillance de quelques suspects lui aura permis de reconstituer les mailles du réseau. Pendant des jours et des nuits, il devra voir sans être vu, suivre sans être repéré. Il utilisera la caméra téléobjectif, la radio. Pendant 3 mois, il fouillera le million de télégrammes expédiés un an auparavant à Marseille pour y retrouver les 20 messages qui prouveront les contacts entre trafiquants. Il recherchera l'informateur habile et « sûr », qu'il continuera en même temps à surveiller du coin de l'œil. Et quand l'affaire sera mûre, pour apporter l'ultime preuve, il prendra peut-être le risque d'acheter la drogue qu'il soit en instance de vente.

**

En vérité, la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants est une affaire d'enquêteurs spécialisés ; la doctrine officielle est très ferme sur ce point. La police française l'applique depuis presque 30 ans, et les experts de la police française sont parmi les plus avertis. Ce n'est pas sans efforts ni sans courage qu'ils ont pu découvrir, entre 1951 et 1958, 8 laboratoires clandestins et, pour un temps, briser l'essor de quelques trafiquants internationaux célèbres.

Mais quelle déception lorsqu'ils apprennent qu'à 3.000 km de là, on a accueilli avec indifférence les renseignements qu'ils avaient envoyés, enquêté avec désinvolture sur les détails dont ils avaient besoin ; ou bien encore lorsqu'ils voient

que tel ou tel trafiquant a repris ses activités après quelques mois de prison.

Et nous voici placés devant les deux grands impératifs de la répression.

Le premier, la collaboration internationale ; le second, le dur châtiement des trafiquants.

**

La répression, comme le trafic, doit franchir les frontières. C'est ce à quoi s'emploie l'Organisation Internationale de Police Criminelle Interpol en amenant les services répressifs à coopérer entre eux, de façon organisée, méthodique, homogène. De grands progrès ont été accomplis depuis 10 ans : un centre international de documentation sur les trafiquants a été établi ; des liaisons radioélectriques existent entre ce quartier général et les polices de 27 pays, si bien que le signalement d'un trafiquant se diffuse en quelques minutes de Téhéran à Santiago du Chili. Je crois pouvoir dire que toutes les polices européennes coopèrent entre elles avec une grande confiance, souvent égale à celle qui se manifeste entre services d'un même pays.

Mais que de progrès restent à faire pour que tout le monde marche d'un même pas, à la même vitesse !

A quoi bon saisir l'héroïne qui part de Paris vers les Etats-Unis si le Moyen-Orient continue à fabriquer la matière première. On ne videra, certes, jamais le bassin s'il se remplit en même temps.

S'il est difficile de faire jouer à l'unisson l'orchestre de la répression, il faut bien dire que l'orchestre n'est pas très homogène. Certains musiciens, bien que virtuoses, ont une partition très difficile : comment contrôler les allées et venues de 50.000 jonques qui abritent 300.000 personnes, et qui sillonnent jour et nuit les eaux de Hong-Kong ? Comment contrôler et fouiller tous les navires qui entrent en rade de Singapour ?

Certains autres exécutants de l'orchestre n'ont de la musique que des notions encore vagues. Pendant des générations, ils ont vu récolter, vendre l'opium ou le hashish sans que nul n'y trouve à redire. Est-ce donc une affaire si grave, pensent-ils ?

D'autres pupitres de l'orchestre restent même sans occupants. Certaines zones du globe, particulièrement importantes pour notre problème,

échappent en fait à tout contrôle étatique et administratif.

Pour cela, il faut que l'action policière soit suivie d'une action judiciaire énergique. L'intoxiqué n'est qu'un malade passible de l'hôpital, et non de la prison. Mais le trafiquant est un assassin à petite dose ; c'est un empoisonneur. (...)

Il ne faut pas craindre de le dire : beaucoup de législations — y compris la législation française — ne permettent pas une répression efficace de certaines formes dangereuses et évoluées de la criminalité. Certaines mesures modernes de pénologie, appliquées à des délinquants professionnels, constituent autant de faiblesses qui ont une incidence défavorable sur l'évolution de la criminalité.

Les mots « défense sociale », si souvent employés à contre-sens en criminologie, devraient ici retrouver leur signification formelle.

Mais je ne m'illusionne pas : Police et Justice sont, certes, nécessaires. Elles ne sauraient, à elles seules, résoudre le problème de la toxicomanie dans le monde.

Il faut aussi guérir les malades de l'intoxication, remplir les bols de riz ou de manioc, améliorer les niveaux de vie, éduquer les populations, apporter aux foules des rêves sains et des plaisirs simples, redonner aux intoxiqués le sens de leur dignité d'hommes. Alors seulement on les éloignera des Paradis artificiels de la drogue.

C'est à une partie de cette œuvre que nous autres, policiers, avons la fierté de participer : puisse ce combat obscur, ingrat et souvent courageux, trouver le nécessaire soutien de l'opinion publique.

J. NEPOTE

(Extrait de la Revue Internationale de Police Criminelle).

LA PROTECTION JUDICIAIRE DES PROSTITUÉES DE 18 A 21 ANS

Monsieur Puzin, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de la Seine a bien voulu nous autoriser à relever dans ses documents le texte suivant, qui représente, en fait, l'introduction d'une de ses conférences. Nous lui en exprimons toute notre gratitude.

Il existe depuis un an un service spécial du Tribunal pour enfants de la Seine chargé de la protection judiciaire des prostituées de 18 à 21 ans.

Pour situer son terrain d'action, les chiffres parlent :

La Police rafflant les prostituées chaque jour au trottoir a déféré au Tribunal de la Seine 340 jeunes filles en un an, soit :

Six par semaine, une par jour ouvrable tous les jours de l'année.

Aujourd'hui, après examen des dossiers, les magistrats, les Assistantes, les Educateurs peuvent affirmer, sur ce nombre, des résultats positifs pour 102 jeunes fille françaises, soit 30 %.

Pour rester objectif, et éviter toute vaine euphorie en face d'un résultat dont certains doutent encore, disons seulement qu'en moyenne 2 sur 6 jeunes filles sont éloignées du milieu par semaine.

Il reste donc 4 jeunes filles sur 6 parmi celles que le service a examinées qui ne sont pas atteintes efficacement.

Mais les rafles et les inculpations n'atteignent pas la totalité des jeunes françaises qui se prostituent.

Objectivement environ 50 % échappent.

On peut donc affirmer sans risque de grave erreur que si la Police en défère 340 en un an, il y en a 340 autres (50 %) qui ne sont pas identifiées.

Donc la prostitution du trottoir, le prolétariat du milieu est alimenté en un an par 680 jeunes françaises.

Dans le secteur « hors trottoir », la prostitution de « luxe » de salon, aisée, bourgeoise, l'action de la Police ne se manifeste pas directement en ce sens qu'il n'a pas été déféré au service spécialisé du Tribunal pour enfants de jeunes prostituées de cette catégorie.

Elles ne sont pas rafflées, car elles ne sont pas dans la rue ni dans les lieux publics connus.

Avec ce même souci d'objectivité on peut émettre l'hypothèse qu'il y a le même nombre de jeunes françaises dans cette catégorie de prostituées — soit 680 par an intégrées au milieu.

Réunissant les deux chiffres :

Prostitution de luxe	680
Prostitution du trottoir ..	680
Nous arrivons à	1.360

Le « milieu » introduit donc par semaine à Paris 26 jeunes filles françaises. Sur ce nombre 2 lui sont arrachées par le service spécial du Tribunal pour enfants.

Il en reste 24 par semaine soit 4 par jour ouvrable, qui sont intégrées à la prostitution à Paris.

LES FUGUES DE MINEURS ET L'AUTO STOP

par **Jean SCELLES**, Président des Equipes d'Action

Un lycéen de 15 ans disparaît à la suite d'une réprimande de sa mère (il faisait l'école buissonnière).

La famille fait les déclarations habituelles. Chaque jour les services de recherches dans l'intérêt des familles sont assaillis de demandes de parents à l'occasion de la disparition de garçons et de filles dont les signalements sont diffusés aux services de police, car l'esprit d'aventure souffle dans toutes les familles.

Lorsque les recherches sont déclenchées sans délai et avec intelligence, les résultats sont généralement rapides ; dans le cas cité, les parents étaient dans la plus vive inquiétude car les recherches, après trois semaines, n'avaient pas donné de résultats.

En fait, le jeune garçon avait fait une fugue plus lointaine que ses parents ne l'imaginaient et il avait cherché à s'embarquer sur un voilier dans un port pour fuir la Métropole. Par quels moyens ?

Il avait fait de l'auto-stop pour traverser toute la France, il avait en poche son passeport et un viatique constitué par la vente de sa collection de timbres.

Il se voyait déjà l'émule de Duguay-Trouin...

Cette odyssee a été rendue possible par la complicité, certainement inconsciente, d'adultes :

D'abord le commerçant qui avait acheté (illégalement) à un mineur la collection de timbres

et qui lui avait procuré une douzaine de milliers de francs.

Puis les automobilistes qui avaient transporté l'adolescent loin de l'autorité de ses parents, rendant beaucoup plus difficiles les recherches. Il ne faut pas donner créance à des histoires de jeunes demandant à être transportés en voiture. C'est rendre un mauvais service à ces jeunes et accroître les difficultés des recherches des mineurs qui disparaissent. Sait-on que les diffusions de renseignements dans l'intérêt des familles sont onéreuses pour le Budget : en bonne logique, elles devraient être remboursées par ceux qui facilitent les fugues.

Les responsabilités des adultes qui facilitent les fugues des mineurs (garçons ou filles) sont grandes : elles peuvent avoir une suite judiciaire. Une mise en garde, par voie de presse et par radio, est nécessaire, car l'usage de l'auto-stop est général et les mineurs l'emploient habituellement pour échapper à leur famille et parfois aussi aux maisons de redressement (nous en avons eu encore récemment des exemples).

Lorsqu'un automobiliste est arrêté par des jeunes, qu'il n'hésite pas à leur demander leur identité de façon précise (en demandant la carte d'identité) et à signaler ces jeunes voyageurs à la gendarmerie la plus proche. Car il faut aider les familles des disparus et penser à ces jeunes qui ne sont jamais retrouvés et et qui deviennent la proie d'infâmes trafiquants.

LE CHEMIN DE GASTON

9 heures

— Voilà ton paquetage, vérifie. Tu es d'accord ?

— Oui.

— Voilà ton argent.

— Que ça ?

— Qu'est-ce que tu croyais avoir ?

— J'ai travaillé...

— Mais tu as dépensé tout ton disponible à la cantine. Et les frais de Justice...

— Les frais de Justice ?

— Il faut bien que tu paies ton procès. Voilà ton billet de sortie.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Ne le perds pas, surtout. Tu le présenteras quand on te le demandera.

10 heures

Gaston arrive enfin devant un vaste immeuble. Comme il se hâte ! C'est que parmi tous ces logements il y a sa maison, avec sa femme et ses enfants. Bien sûr, il ne veut pas penser que Germaine n'a écrit qu'une seule fois, au début. Qu'elle n'est jamais venue le voir...

— Ça, alors !!!

En reconnaissant Gaston, la concierge a laissé tomber son balai. Puis elle gravit les quatre étages derrière lui pour ne rien perdre de ce qui va suivre.

A la porte, Gaston frappe à coups redoublés. Sa force est décuplée par son inquiétude. Il a pourtant écrit qu'il sortait aujourd'hui. La porte ne s'ouvre pas, mais il

lui semble entendre une voix mâle : « Laisse, il finira bien par s'en aller » à laquelle répond la voix aiguë de Germaine (aucun doute cette fois). « Non. J'y vais. Y en a marre à la fin ».

Est-ce Germaine, l'obsession de ses jours et de ses nuits, qui se dresse soudain devant lui, ou une mégère excédée ?

— Fous le camp, tu entends, fous le camp !!!

— Je veux entrer. Je suis chez moi.

— Monsieur est chez lui ! Il a peut-être payé le loyer depuis six mois ! Fous le camp ou j'appelle la Police !

— Je veux voir Nicole et Rosette. Je veux voir mes enfants.

— Tes enfants ! tes enfants ! Qui c'est qui les nourrit tes enfants, feignant ! Elles ont honte de toi. Elles veulent plus te voir. Fous le camp !!!

Et comme il fait un pas en avant :

— Au secours ! Au secours ! Il veut me battre !

Tout l'immeuble est dans les escaliers. Les vieux protestent à cause du bruit. Les jeunes rigolent. Gaston doit dévaler les quatre étages entre une double haie de locataires avant de s'enfoncer dans la foule anonyme et indifférente de la rue.

11 heures

Derrière ses vitres dépolies, le café offre une halte apaisante. Un petit verre, pour calmer ce cœur qui bat follement, faire

taire ce bruit sourd qui martelle ses oreilles. Au troisième verre, Gaston se sent déjà mieux. Au cinquième, il prépare un plan d'attaque : Il va retourner à la maison, flanquer une volée à Germaine, mettre K.O. son remplaçant. Après quoi il prendra Nicole et Rosette par la main et les emmènera avec lui...

12 heures

Affalé sur un banc, Gaston pleure. Le patron du café l'a flanqué dehors parce qu'il gesticulait et parlait tout seul.

Une main se pose sur son épaule. Une silhouette noire qui se penche.

— Vous souffrez ?

— Non, Monsieur le Curé.

— Il faut rentrer chez vous.

— ...

— Alors, venez chez moi pour vous reposer un instant.

Gaston se lève lourdement. Il s'apprête à suivre cet inconnu miséricordieux lorsqu'un groupe d'enfants se jette sur eux :

— M'sieur l'Abbé, M'sieur l'Abbé ; on ira au patro tout à l'heure !

— M'sieur l'Abbé, vous nous ferez du cinéma ?

— M'sieur l'Abbé, vous jouerez au football avec nous...

Pressé par la bande d'enfants, ahuri, Gaston s'est sauvé.

13 heures

Le long des quais, un pauvre hère regarde couler le fleuve. Il interroge gentiment :

— T'as pas bouffé ?

— Non.

— Tiens.

Le clochard tend un morceau de pain, un reste de fromage, s'excuse pour la bouteille vide. Gaston mange. Il se rend compte qu'il avait faim. Il se remet à pleurer.

— On voit bien qu't'as pas l'habitude, dit son nouvel ami. Toi, il te faut une table,

une assiette. Tu devrais aller au Centre d'Accueil. C'est pas loin d'ici. C'est gratuit.

— Pourquoi tu n'y vas pas, toi ?

— Oh ! moi, tu sais...

Un geste qui désigne la berge, le fleuve, le monde...

14 heures

Notre-Dame ouvre son manteau pour protéger les malheureux. C'est sous cette image réconfortante que se présente le Centre d'Accueil, la Cité-Secours. Gaston va avoir un lit, des repas, du travail. Gaston va pouvoir se relever.

Mais pourquoi faut-il que, pendant qu'il attend son tour dans le hall, un groupe fasse irruption. Et dans ce groupe Robert, libéré depuis hier. Robert qui était à la prison avec lui, qui sait tout de lui et va le raconter aux autres...

Quand on vient chercher Gaston pour le conduire au bureau de l'Assistante Sociale, le hall est vide.

15 heures

Une fille fardée est venue s'asseoir à côté de lui, au café. Elle rit très haut, mais ses yeux sont tristes. Elle le prend par le bras et l'appelle « chéri ». Germaine aussi l'appelait « chéri ».

17 heures

Au siège du Secours Catholique, la responsable a un regard doux. Elle l'aide à s'expliquer.

— Vous dites que vous sortez de l'hôpital. On ne vous a pas fourni de bon de transport ? Vous habitez Paris ?

Elle a compris. Elle a l'habitude.

— Je vais vous donner un mot pour la Cité-Secours. Ce n'est pas loin. Vous serez logé et nourri, et on vous trouvera du travail.

C'est la même adresse que tout à l'heure... Dans la rue, Gaston jette la lettre au ruisseau.

18 heures

Sur un banc. Dans un jardin public. Gaston fixe le gazon. Il n'a plus un sou. Deux agents passent lentement : « Je suis bon pour le vagabondage » pense-t-il.

Voilà que le garçon qui est assis sur le même banc que lui se lève brusquement pour recevoir dans ses bras une jolie fille très excitée : « Tu es en retard, enfin te voilà ». « Oh ! mon chéri, mon chéri ». Ils s'enlacent. Autour d'eux, le monde s'écroule. Au bras de la fille le sac s'est entr'ouvert. Gaston aperçoit un portefeuille... *un portefeuille...*
UN PORTEFEUILLE...

20 heures

Gaston entre au restaurant et commande un repas royal.

Il reste ensuite ahuri devant l'addition : le contenu du portefeuille suffit à peine à la payer. Il proteste et, les bons vins aidant, fait du vacarme dans le restaurant. Brusquement surgi à l'appel du patron, un agent se dresse devant lui « Vos papiers ». Il exhibe son billet de sortie.

— T'es sortie de prison ce matin ?

Le restaurateur s'étrangle de colère : « Et Monsieur se permet de me traiter de voleur. On aura tout vu !!! »

Gaston paye et s'en va.

21 heures

« Voleur » « Voleur » « Voleur » répètent les essieux des voitures, les pas des gens qui se hâtent, les cris et les rires de la foule.

— Eh, Gaston, te voilà sorti ?

Paul est là, souriant, la main tendue. A la prison, leurs lits étaient côte à côte. Paul avait abusé de la fille de son amie. Un soir il a raconté l'histoire aux copains, en rigolant.

Gaston pense à Nicole et à Rosette. Il a envie de cracher sur Paul.

Celui-ci s'exclame :

— De se retrouver, ça s'arrose ! Viens donc boire un coup.

Gaston le suit.

21 heures 30

— J'ai une bonne planque, explique Paul. Je travaille avec Arthur et Denis. Ça gagne bien, et c'est pas difficile.

— Qu'est-ce que tu fais ?

— On a justement besoin d'un mécanicien. Un type comme toi qui a travaillé dans un garage ferait l'affaire.

— Qu'est-ce qu'il faut faire ?

— Toi, tu risquerais rien. On t'amènerait les autos. Tu les repeins, tu changes les numéros. Enfin quoi, tu les arranges un peu.

— Ça gagne combien ?

22 heures

Arthur et Denis, auxquels se sont joints deux autres individus, sont assis avec Paul et Gaston. De temps à autre un d'eux se lève pour surveiller « ces dames » sur le trottoir. Un nouveau venu entre et parle à Arthur.

— Dis donc, Gaston, fait celui-ci. Faut que tu commences tout de suite. Y a une auto à réparer. Allez, je t'emmène.

— Mais...

— Y en a pas pour longtemps. C'est une voiture de série. Suffira de changer le numéro. Après tu dormiras à l'hôtel.

— Mais...

— Allons. Viens.

Gaston se lève et suit Arthur.

23 heures

La voiture est réparée. Mais Arthur paraît soucieux. « On va sortir par une autre issue, dit-il. Fais très attention. Tout à l'heure, j'ai l'impression qu'on a été filé. Et puis, demain matin il faudra voir pour ta carte d'identité. Tu serais vite repéré, toi, avec ton casier judiciaire. Il va falloir arranger ça...

Jeanne BAUZAC.

L'été resplendit aussi ~~~~~
~~~~~  
*sur la maison des fous*

---

L'été resplendit aussi sur la maison des fous,  
C'est le soir — son allègre rumeur...  
Siffle un train  
Lointain,  
Miaule le chat  
Voisin...  
C'est la vie,  
L'incoercible vie,  
Qui d'elle-même se justifie.  
Le Seigneur y mettra  
Son ordre et son amour.  
J'ai compris,  
De me tourmenter, j'ai fini,  
Tout accepter  
C'est le retour à la clarté ;  
Ne plus jamais me dire :  
Je n'ai rien eu,  
J'ai tout perdu.  
Ce fut l'hiver, vois, c'est l'été,  
La douce lune,  
La claire lune  
Brille aussi sur la Maison des fous...

S. C.

Traduit de l'italien par Denise Oerlemans.  
(Extrait de « La Grande Promesse » revue de la prison de Porto Azzuro)

# LE MONT SAINT-MICHEL PRISON POLITIQUE

A partir de 1832, avons-nous dit, le Mont Saint-Michel servit surtout de prison politique.

Comment, à cette fin, avait-on utilisé les locaux de la célèbre abbaye ?

La rampe d'accès se termine par un escalier qui se continue sous la voûte en plein centre jusqu'à la porte ogivale du vestibule. Là se trouvait le poste où les geôliers veillaient jour et nuit, mais c'est au guichet de la conciergerie que commençait l'abbaye proprement dite.

Le grand réfectoire avait été transformé en caserne, la Salle des Chevaliers avec ses voûtes en ogive et ses trente-six colonnes de granit servit en 1835 d'atelier de filature pour les détenus. Au-dessus se trouvait l'Aire de Plomb où se recueillaient les eaux de pluie et qu'entourait le cloître bien connu.

Sous le cloître étaient situées des cellules dans lesquelles on isolait les prisonniers rétifs. Dans l'église, cette élégante basilique du xv<sup>e</sup> siècle, on avait construit plusieurs ateliers, le chœur étant réservé au culte, ainsi qu'une petite partie de la nef.

Ce sont évidemment les souterrains qui évoquent pour la majeure partie de l'opinion les images les plus horribles. Selon Clémence Robert, à qui l'on doit une histoire pittoresque du Mont, le premier de ces souterrains était celui des Piliers, immense cavité soutenue par un faisceau d'énormes piliers de granit sans chapiteaux.

Un péristyle sombre lui fait suite, c'est le vestibule des voûtes, d'où part un escalier descendant dans une longue galerie.

Au-dessous de cette galerie se trouvaient les caveaux où l'on ensevelissait les religieux. Un autre escalier conduit plus bas encore et aboutit aux couloirs qui desservent les lugubres *cachots noirs*, profonds et humides, trop bas pour que l'on puisse s'y tenir debout ; l'air n'y pénétrait que par un long tube traversant des murailles épaisses de 4 à 5 mètres.

Enfin, d'autres cachots, les *trappes* ou *in-pace*, étaient de véritables puits où l'on descendait, à l'aide d'échelles et de cordes. Quant aux condamnés à mort, ils étaient jetés dans les *oubliettes*.

Le docteur Lodain, médecin chargé de visiter les malades à l'époque, donne sur l'établissement des détails qui, sans être aussi impressionnants, laissent pourtant une triste idée de la prison : mal construite et mal distribuée, très humide, particulièrement en hiver.

La nourriture y était grossière, malsaine et insuffisante, la boisson habituelle, c'était de l'eau de pluie recueillie dans l'Aire de Plomb du cloître. Les détenus avaient tous le même vêtement, la couleur différente du collet et des parements de la veste indiquait seule les diverses pénalités. Ils couchaient dans des lits individuels garnis d'une seule couverture légère de coton.

La peine la plus fréquemment infligée, c'était l'isolement dans les cachots dont nous venons de voir combien le séjour y devait être pénible.

Louis-Philippe envoya d'abord au Mont des carlistes militants : M. de la Houssaye et M. de Chadeyston ; leur peine accomplie, le premier se fit prêtre et le second trappiste.

Après la retentissante affaire des funérailles du général Lamarque et la fusillade du cloître Saint-Merry, Jeanne, défenseur de la barricade, condamné à la déportation, était envoyé au Mont avec plusieurs de ses lieutenants, dont le peintre Colombat, qui réussit à s'évader.

D'abord bien traités, ils furent bientôt mis au régime des détenus de droit commun, lequel était fort dur.

Un incendie ayant éclaté en 1834, les « politiques » aidèrent à le vaincre et, dit-on, empêchèrent que les détenus de droit commun ne profitent du désordre pour s'enfuir.

En 1834, Marc Caussidière, dessinateur en soieries, l'un des meneurs de la révolte des canuts lyonnais, fut envoyé au Mont. Après une tentative manquée d'évasion, il fut enfin grâcié en 1837 par le ministère Molé ; il devait mourir en exil.

Mais les plus célèbres des détenus du Mont Saint-Michel y furent envoyés après l'insurrection de mai 1839.

Armand Barbès, créole de naissance, ancien élève des Jésuites, riche, faisait partie de la *Société Secrète des Familles*; le 12 mai 1839 avec quelques membres de cette société dont Martin Bernard et Blanqui, il attaqua la Conciergerie puis la Préfecture de Police. La Cour de Paris condamna Barbès à mort, mais sa sœur, Mme Carl, obtint sa grâce de Louis-Philippe. Barbès fut envoyé au Mont avec Martin Bernard, Delsade et le Polonais Austen, qui devint fou un an plus tard.

C'est à l'emprisonnement cellulaire que furent soumis les condamnés, de leur cellule de trois mètres de côté meublée d'une couchette, d'une table, d'une chaise et d'un seau à couvercle, ils sortaient seulement pour une promenade d'une heure sur l'Aire de Plomb. D'autres condamnés de 1839 vinrent les rejoindre et, en 1840, Blanqui et huit autres insurgés étaient transférés de la citadelle de Doullens au Mont Saint-Michel.

Les détenus se plaignant fréquemment, une dizaine d'entre eux dont Barbès et Blanqui furent conduits dans les Loges, situées sous les combles de la Merveille, ces loges mesuraient 2 mètres de long sur 1,65 de large, la lucarne était garnie d'une épais treillis de fer.

Un peu plus d'un mois plus tard, une tentative de rébellion leur valut d'être conduits dans les cachots noirs, où ils restèrent quinze jours.

En janvier 1842, Barbès et trois de ses co-détenus essayèrent de s'évader, la tentative échoua.

Sans cesse prêts à la révolte et sans cesse punis, les insurgés étaient remontés aux Loges étouffantes.

La santé de Barbès n'y résista pas : son frère et sa sœur, soutenus par une campagne de presse, obtinrent qu'il soit transféré à la Maison centrale de Nîmes. Enfin la révolution de 1848 le libéra... pour être déporté à Belle-Isle.

Peu après, Blanqui était transporté d'urgence à l'hospice de Tours.

Les campagnes de presse, les bruits qui circulaient avaient ému l'opinion publique, si bien qu'en juin 1844, le régime cellulaire était aboli, il avait duré cinq ans.

Le 4 octobre 1844, une amnistie libérait un certain nombre de détenus, il n'en restait plus au Mont que six, dont Martin Bernard. Le 23 octobre, ils étaient transférés à Doullens, d'où les sortit la révolution de février 1848.

On montre, aujourd'hui, aux nombreux touristes, les cachots noirs, le Musée évoque assez mélodramatiquement les malheureux détenus condamnés à y séjourner ; mais, nous l'avons vu, c'est de longue date que l'abbaye-forteresse fut utilisée comme prison, le superbe isolement du Mont n'était-il pas, au reste, favorable à la détention de ceux que l'on souhaitait mettre hors d'état de nuire ou de gêner ?

Suzanne LE BEGUE.

# Liste des centres d'accueil qui reçoivent des sortants de prison

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous serions reconnaissants à nos lecteurs de nous aider à la compléter.

---

## AIN

Le Centre qui existait a été fermé en 1960.

## AISNE

**SOISSONS** : Centre d'hébergement, 6, rue Porte Hosanne. 25 lits hommes. Téléphone 15-52.

**SAINT-QUENTIN** : Aménagement d'un centre en cours. Le Centre Municipal qui fonctionne actuellement reçoit également des femmes.

**CHATEAU-THIERRY** : Centre en réorganisation.

## ALPES-MARITIMES

**NICE** : Hébergement à l'Asile de nuit sur bons délégués par l'Assistante Sociale de la Prison.

## ARDENNES

**CHARLEVILLE** : Centre d'Accueil à la Cité Secours du Secours Catholique, rue de Clèves.

## AUBE

**TROYES** : La Porte Ouverte, 47, rue Michelet. Téléphone 50-25. 100 lits hommes.

## AUDE

**CARCASSONNE** : Centre d'accueil Saint-François, 45, rue du 24-Février. Téléphone 17-70. 10 lits hommes.

## AVEYRON

**RODEZ** : Asile Ozanam, rue Périé. 6 lits hommes.

Hôtel Dieu : 8 lits pour sortants de prison.

**MILLAU** : Centre d'accueil, 39, boulevard Richard. 12 lits hommes.

## BOUCHES-DU-RHONE

**MARSEILLE** : Centre La Selonne, avenue de St-Menet. Téléphone : Garibaldi 80-86. 42 lits hommes.

Centre d'accueil, 15, rue Honnorat. Téléphone Nat. 27-68. 59 lits pour femmes.

Centre d'accueil, 41, rue Forbin. Pour hommes.

Le Foyer du Peuple, 180, rue Félix-Piat. 328 places (Armée du Salut).

Centre d'accueil Jeanne-Panier, 13, rue Delille, femmes avec enfants jusqu'à 7 ans. (Protestant).

**AIX-EN-PROVENCE** : L'Étape. Domaine de la Trevarèse. Rognes. 73 lits. Pour libérés conditionnels (décision appartenant aux Autorités Judiciaires et Administratives).

## CALVADOS

**CAEN** : Asile de nuit, cours Caffarelli, 40 lits hommes.

**LISIEUX** : Le Refuge, rue de Paris, 20 lits hommes, 20 lits femmes.

## CANTAL

**AURILLAC** : A.N.E.F., 6, rue du Collège. Téléphone 14-85. 8 lits (possibilité de 15), femmes de 17 à 25 ans.

## CHARENTE

**ANGOULEME** : Centre d'accueil municipal, 133, rue de l'Abbé Rousselet. 15 lits hommes, 6 lits femmes.

**COGNAC** : Centre d'accueil Couvent des Capucins, rue de la République. 5 lits hommes.

### CHARENTE-MARITIME

**LA ROCHELLE** : L'Escale, 34-38, rue des Voiliers. 35 lits pour hommes.

**Saint-Antoine de Padoue**, Quai Sud, à La Pallice. Centre « en plein air » (baraquements et blockhaus).

**SAINTES** : Un Centre en projet.

**MONTGUYON** : Un Centre en projet.

### CHER

**BOURGES** : Champ de foire, un baraquement à la disposition des sans-abris.

### CORREZE

**BRIVE** : Centre d'accueil dit « des Grottes de Saint-Antoine » (hommes).

### COTE D'OR

**DIJON** : Centre d'Hébergement de l'Assistance par le travail, 7, rue de la Manutention. Téléphone 1-240. 80 lits, hommes de toutes catégories.

**Foyer Familial**, 1, rue Chaignot. Téléphone 32-65-34. 15 lits femmes.

### DEUX-SEVRES

**NIORT** : Centre d'accueil, 10, rue de la Juiverie. Téléphone 16-45. 18 lits hommes.

### DORDOGNE

**PERIGUEUX** : Un Centre Municipal en voie d'organisation.

**LA FORCE** : Asiles John Bost (protestants).

### DOUBS

**BESANCON** : Centre Comtois d'Assistance par le travail à Chalezeule (2 kilomètres de Besançon). 50 lits hommes.

### DROME

**VALENCE** : Asile des Sans-abris, 15, rue Fulton. 17 lits hommes.

### EURE

**EUREUX** : Abri Saint-Vincent-de-Paul. 5 lits hommes.

**RADEPONT** (par Fleury-sur-Andelle) : Centre d'hébergement (Armée du Salut). Téléphone 12 à Radepont. 60 lits hommes.

### EURE-ET-LOIR

**CHARTRES** : Centre d'accueil, avenue de l'Hippodrome. 20 lits pour hommes.

**COURVILLE-SUR-EURE** : Asile pour hommes.

**LA FERTE-VIDAME** : Œuvre Sainte-Marie-Madeleine. Téléphone 23. 35 lits femmes.

### GARD

**NIMES** : Centre d'accueil, 26, rue d'Aquitaine. (En réorganisation).

**Maison d'Entr'Aide Chrétienne** : Château Silhol, Mont Duplan. Téléphone 21-19 (direction protestante). 20 lits femmes et enfants.

**La Bonne Hôtellerie**, 9 bis, rue du Mail (Armée du Salut). 10 lits femmes.

### HAUTE-GARONNE

**TOULOUSE** : Centre d'accueil, 5, rue du May. 10 lits hommes.

**Centre des Franciscains**, 42, avenue E. Billières. 85 lits hommes.

**Centre de la Croix de Pierre**, 157, avenue de Muret. 12 lits hommes.

**Maison Sainte-Claire**, 35 bis, rue des Amis-donniers. 15 lits femmes.

### GIRONDE

**BORDEAUX** : Foyer des libérés, rue du Sablonat. 30 lits hommes.

Foyer de nuit municipal, passage Leydet. Hommes et femmes.

**Foyer Nord-Africain**, 141, Cours Saint-Louis, moins de 25 ans. Mi-Marocains, mi-Tunisiens.

**Foyer Saint-Vincent de Paul**, rue Alfred-Girey à Cenon. 50 lits hommes.

**Maison d'Amitié « Notre-Dame de la Clarté »**, 149, rue de Turennes. 13 lits femmes.

**Nazaréennes**, Charles de Foucauld, 92, Cours Saint-Louis. Quelques lits pour femmes en difficulté.

### ILLE-ET-VILAINE

**RENNES** : Foyer Saint-Benoît, 5, rue du Bois Ronde. 170 lits hommes.

**Œuvre de l'Accueil Sainte-Marie**, 27, rue du Père Bourdon. 20 lits femmes.

### INDRE

**CHATEAUROUX** : Centre d'Accueil Municipal, rue du Gué aux Chevaux. 35 lits hommes. 15 lits femmes.

**Château d'Oublaiss**, près d'Ecuillé. Pour anciens d'Indochine, mais reçoit quelques anciens détenus métropolitains.

### INDRE-ET-LOIRE

**TOURS** : Centre de l'Entr'Aide Ouvrière, 1 bis, rue Jules-Simon. Téléphone 66-92. 104 lits hommes.

Centre de l'Entr'Aide Ouvrière, 19, rue Bernard-Palissy. Téléphone 66-92. 20 lits femmes.

### ISERE

**GRENOBLE** : « La Relève », 11, rue Charles-Testoud. Téléphone 446-538. 20 lits hommes.

### LOIRE

**SAINT-ETIENNE** : Asile de nuit, 3, rue Léon-Portier. 6 lits hommes et femmes.

### LOIRE-ATLANTIQUE

**NANTES** : L'Etape, 2, rue de Toul, La Pilotière. Téléphone 43630 Nantes. 25 lits hommes.

Foyer Saint-Benoît Labre, 1, rue de la Ramerie. 200 lits hommes.

Asile Municipal, rue de la Pelletrie.

### LOIRET

**ORLEANS** : Un Centre d'accueil municipal.

Un asile de nuit pour hommes et femmes.

### LOIR-ET-CHER

**BLOIS** : Centre d'accueil, 23 ter, rue des Stes-Maries. 5 lits pour femmes.

**HERBILLY**, par MER : Foyer Lataste. 15 lits femmes.

### LOZERE

**MENDE** : La Miséricorde, 1, rue du Pont Notre-Dame. 6 lits hommes.

### MAINE-ET-LOIRE

**ANGERS** : Abri de la Providence, Cours des Petites Maisons. 35 lits hommes.

Foyer Saint-Vincent de Paul, 9, rue Tourne-  
mine. 10 lits femmes.

**SAUMUR** : Centre d'accueil saumurois, 63, rue du Pressoir. 14 lits hommes.

### MARNE

**REIMS** : Repas-Secours, 15, rue Brûlée.

Un Centre, momentanément fermé, rue Gaiot.

**CHALONS-SUR-MARNE** : Asile de nuit Jean-Jaurès, rue Jean-Jaurès. 10 lits hommes, femmes et enfants.

### MAYENNE

**LAVAL** : 12 bis, rue de Solférino. 8 lits hommes.

### MEURTHE-ET-MOSELLE

**NANCY** : l'Asloral, 36, rue Pierre-Villard. Téléphone 53-60-65. 16 lits hommes.

Asile de nuit municipal. Hommes.

**TOUL** : Hôpital. Hommes.

### MEUSE

**VERDUN** : Maison Sainte-Catherine, rue Saint-Sauveur. 10 lits. Hommes et femmes.

Foyer des Malades, 49, rue Saint-Sauveur. 3 lits femmes.

### MORBIHAN

**LORIENT** : Foyer Saint-François, 7, rue Hyacinthe-Glotin. Téléphone 19-17. 63 lits hommes.

### MOSELLE

**METZ** : La Bonne Hôtellerie, 15, rue Nexirue. 122 lits. Hommes. (Armée du Salut).

### NIEVRE

**NEVERS** : Foyer Saint-Michel, rue Adam-Billaut. 5 lits femmes.

# NOUS AVONS LU POUR VOUS

---

**Paul I. Crawford - Daniel I. Malamud - James R. Dumpson : EDUCATEURS DANS LA RUE. — Trois ans avec des gangs de jeunes. —** Préface de Jean Chazal. Ed. Vitte.

Blousons noirs, blousons dorés, gangs de J 3, (ainsi les appelle-t-on en Amérique), « tricheurs » de tous genres, le problème est tristement à l'ordre du jour.

Leurs manifestations, on les connaît : vols, viols, bris, violences et chahuts, la plupart du temps sans but « pratique » ; enfantillages pourrait-on presque penser si ces jeux — jeux de mains, jeux de vilains — ne glissaient si aisément au délit, voire au crime.

De ces jeunes, garçons et filles, on peut dire, si on veut tenter une définition, qu'ils sont agressivement antisociaux.

L'origine de cet état de choses ? Elle est complexe : familles désunies ou anormales, inadaptation scolaire, taudis, le tout à base d'ennui, voire même de désespoir ; ne chante-t-on pas, à Saint-Germain-des-Près, ce chant au tragique cynisme : « La vie nous a foutus en l'air... » ?

Il est bien évident que les méthodes éducatives habituelles sont inefficaces ; les méthodes de répression plus encore.

Il fallait donc chercher autre chose.

C'est alors que de **jeunes** (j'insiste sur le qualificatif) Américains partirent d'une autre méthode : « Aider les gens à exprimer leurs besoins communautaires, à exposer leurs problèmes, à les résoudre de façon légale. »

Pour les blousons noirs, il s'agissait donc d'un travail direct, **d'un travail d'éducation dans la rue.**

D'abord, se faire adopter, puis entreprendre d'influencer peu à peu, afin de les orienter, les activités antisociales vers des fins plus acceptables.

La vie de ces jeunes, si elle comprend des moments violemment excitants, compte surtout un long défilé de journées très monotones (qu'on les regarde seulement, affalés pendant des heures, à la terrasse de certains cafés !). Rien ne

prouve que les groupes ne seront pas, dans les périodes d'ennui, réceptifs à l'influence de jeunes adultes compréhensifs.

Les formes d'approche ? Elles sont multiples : devenir d'abord une figure familière ; faire choisir des disques pour le juke-box (et payer, bien entendu !), avoir la cigarette facile, être « costaud » physiquement et capable, à l'occasion, d'apprendre aux garçons quelques parades de boxe.

« Jerry dit : — Au fond, qu'est-ce que tu fais ? » Je lui dis que nous faisons une expérience et que, dans les gangs, il y avait une foule de choses « au poil » qu'on pouvait utiliser.

— Alors, vous v'nez nous examiner ? Nous étudier ?

— Non, pas exactement, nous venons en copains pour vous aider à résoudre les problèmes qui vous embarrassent.

Le but est d'arriver à faire réaliser que « l'éducateur est du côté de la loi sans être un flic ; généreux et sympa, mais pas une poire ; fort et débrouillard, mais pas un dur. »

Il faut aller doucement : « Ce qui les frappait était le fait que j'admisse leurs actions sans admettre les principes dont elles découlaient. »

Avec le temps vient alors l'organisation d'activités dirigées vers un but socialement acceptable.

Il a fallu trois ans pour atteindre le résultat poursuivi : que les enfants marchent désormais à leur propre cadence en améliorant régulièrement leur auto-direction.

La réussite n'est pas, bien sûr, automatique : sur quatre expériences, deux seulement furent décisives.

Une lecture attentive de cette remarquable étude — qui se lit presque comme un roman — donnera tous les éléments de la méthode aux éducateurs que préoccupent, à juste titre, les gangs de jeunes, qu'ils soient teddy-boys, blousons noirs ou blousons dorés.

CELINE LHOTTE.

# INFORMATIONS



**Le Cardinal Feltin à Fresnes.** L'information nous parvient malheureusement trop tard, nous la publierons dans le numéro du 2<sup>e</sup> trimestre.

## CONGRES A VENIR

Le III<sup>e</sup> Congrès International de l'U.I.M.P. (Union Internationale pour la Protection de la Moralité Publique) aura lieu à Londres les 18, 19 et 20 juillet 1961 sur le thème « L'homme dans la rue et la moralité publique ».

Secrétariat, 28, place Saint-Georges, Paris-9<sup>e</sup>.

\*\*

VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Association Internationale de Droit Pénal — Lisbonne 21, 27 septembre 1961. Tous renseignements : M. le Directeur Général des Services Pénitentiaires, Ministère de la Justice, Lisbonne.

\*\*

Pour vos collections, nous avons encore quelques-uns des premiers numéros de « Prisons et Prisonniers », de 1 à 8 notamment et de 20 à 28. Le numéro : 0,25 NF.

## Le "CAS" de Prisons et Prisonniers

CAS N° 20

Agé et mal portant, il vient de sortir de prison. Nous croyons pouvoir répondre de lui désormais. Nous lui avons trouvé une activité à sa faible mesure, mais seulement à partir de juillet ; jusque-là il faut l'aider à vivre.

**ABONNEMENT A « PRISONS ET PRISONNIERS » : 5 NF PAR AN.**

## Avis important

**Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers », tous nos abonnements partent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.**

## NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort de M. Paul Defoort qui fut pendant douze ans Visiteur de la Prison de Valenciennes.

Au cimetière, Mme Lebègue, présidente des Visiteurs de la Prison de Valenciennes, rappela l'œuvre accomplie par le disparu :

« On a rarement l'occasion de côtoyer des saints sur la terre et nous avons eu ce bonheur de vous avoir dans notre « équipe prison », d'avoir, pu, à votre ombre, approcher et connaître de pauvres déshérités en qui vous saviez découvrir la petite flamme qui brûle toujours, même chez ceux tombés bien bas ; aucun être à vos yeux n'était complètement perdu et jamais vous n'avez désespéré d'une âme. »

## PRISONS et PRISONNIERS

REDACTION, ADMINISTRATION :

120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6<sup>e</sup>)

Tél. : LITtré 41-71

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN

Rédactrice en Chef : Céline LHOTTE